

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2016

PROCES VERBAL

Présents : JEFFROY - SABLON - LAMANDÉ - FOURNIS J. - LE BRIGANT – PÉRÈS - DANIEL - DAGORN – MORINIÈRE – FOURNIS A. – SOURIMANT - HENAFF – LE GALL - GUEHL – ALLAIN – NOËL-LE SIDANER – THIBAUT – LEMAIRE - ADAM - FUSTEC - BOZEC - PRIGENT – GENDROT.

Absents avec procuration : - LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE,
- BAGUE donne procuration à FUSTEC,
- PETIBON donne procuration à LE BRIGANT,
- LAMBLA donne procuration à LAMANDÉ.

➤ **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :**

M. JEFFROY, 1^{er} Adjoint au Maire, dit que la démission de M. André LUCAS de ses fonctions de Maire et de Conseiller Municipal a été acceptée par M. Le Préfet et ajoute que conformément à l'article L 270 du code électoral, la personne suivante sur la liste « Plestin – un avenir à partager » est appelé à prendre les fonctions de conseiller municipal.

La personne suivante sur la liste est Monsieur Jean-Pierre THIBAUT qui est installé en qualité de conseiller municipal.

M. THIBAUT expose qu'il est originaire de la région parisienne. En 1999 il s'installe sur la commune au poste de gardien de la « colonie » de la ville de La Courneuve à Saint Efflam. M. THIBAUT relate également son engagement bénévole au sein du Secours Populaire.

M. JEFFROY souhaite la bienvenue à M. THIBAUT.

➤ **ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :**

M. Jean-François LEMAIRE est appelé à faire procéder à l'élection du Maire en sa qualité de doyen de l'assemblée.

En préambule M. LEMAIRE relate un incident, des propos insultants à l'égard d'un élu de son groupe. Il faut privilégier le « vivre ensemble » qui commence par le respect des idées et des personnes.

M. LEMAIRE souhaite que le Conseil Municipal débatte rapidement sur le dossier de l'intercommunalité. Les petites communes n'ont plus d'avenir en dehors des fusions. Il est souhaitable d'anticiper les regroupements nécessaires avant que la loi NOTRE n'impose un schéma.

La commune doit jouer son rôle de pôle en travaillant de l'intérieur avec LTC. Ainsi, Le Maire doit être présent dans les assemblées communautaires. La voix du Maire est entendue : cela renforcerait les propositions de la commune.

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal M. LEMAIRE fait procéder à la constitution du bureau.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs :

- Mme Aurore FOURNIS
- Mme Hélène SABLON

Mme SOURIMANT Annette est désignée en qualité de secrétaire.

M. LEMAIRE constate que 23 conseillers sont présents et que le quorum est atteint.

M. LEMAIRE dit que le scrutin est secret à la majorité absolue pour les 2 premiers tours ; la majorité relative est suffisante en cas de 3^{ème} tour.

Les candidats :

- M. JEFFROY Christian
- M. LEMAIRE Jean-François

Le dépouillement du 1^{er} tour donne les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 27
- suffrages nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 14

Suffrages obtenus :

- M. JEFFROY Christian : 22
- M. LEMAIRE Jean-François : 5

M. JEFFROY Christian est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Election des Adjointes au Maire :

M. JEFFROY Christian, élu Maire, fait procéder à l'élection des adjoints :
- il est décidé de fixer à sept le nombre des adjoints :

Groupe de M. LEMAIRE

Jean-François LEMAIRE
Marie-Elisabeth BAGUE
Jean LEAUTEY
Isabelle ADAM
Bruno FUSTEC

Groupe de M. JEFFROY

Yvon LE BRIGANT
Hélène SABLON
Jean-Claude LAMANDÉ
Jeanne FOURNIS
Michel DANIEL
Marie-Madeleine PÉRÈS
Louisette DAGORN

Résultat du 1^{er} tour :

- Liste M. JEFFROY : 22 voix
- Liste M. LEMAIRE : 5 voix

M. Le Maire donne lecture de la « feuille de proclamation » des résultats de l'élection :

- M. JEFFROY Christian : **Maire**
- M. LE BRIGANT Yvon : **1^{er} adjoint** (finances, au personnel, sports et tourisme)
- Mme SABLON Hélène : **2^{ème} adjoint** (projet du pôle de développement de Plestin, communication, développement commercial et artisanal, charte « Ya d'ar Brezhoneg, démocratie participative)
- M. LAMANDÉ Jean-Claude : **3^{ème} adjoint** (urbanisme, P.L.U., littoral, port)
- Mme FOURNIS Jeanne : **4^{ème} adjoint** (affaires sociales, C.C.A.S., E.H.P.A.D.)
- M. DANIEL Michel : **5^{ème} adjoint** (affaires rurales, voirie, développement durable, cadre de vie, travaux)
- Mme PÉRÈS Marie-Madeleine : **6^{ème} adjoint** (culture, affaires scolaires, petite enfance, enfance jeunesse)
- Mme DAGORN Louisette : **7^{ème} adjoint** (solidarités, associations caritatives, logements sociaux, Comité cantonal d'entraide)

Des conseillers municipaux délégués participent également à l'activité de la municipalité :

- M. PETIBON Pascal..... vie associative, animations communales
- M. HENAFF Jean-Louis..... projet école maternelle, caisse des écoles
- Mme FOURNIS Aurore..... affaires scolaires, petite enfance, enfance jeunesse

M. Le Maire dit mesurer le chemin parcouru depuis son arrivée dans les services municipaux en 1998 ; la ville de Plestin Les Grèves est apparue attractive pour son potentiel riche de ses équipements, de son identité, son histoire, de ses liens intergénérationnels, le bien vivre ensemble et l'harmonie caractérisent Plestin.

M. Le Maire rend hommage à M. André LUCAS qui avec ses équipes a profondément changé Plestin. Il est rappelé une longue liste de réalisations pendant les mandats de Maire de M. LUCAS. Une implication dans la vie municipale de près de 40 ans et 21 ans à la tête de la commune.

M. Le Maire remercie M. LUCAS pour sa personnalité optimiste et bienveillante, ainsi que sa compétence et sa disponibilité.

M. Le Maire souhaite poursuivre les investissements avec notamment l'école maternelle, le lotissement de Pont ar Portheour,... D'autres domaines sont à mettre en œuvre : la communication entre les acteurs de la commune. La mise en place du pôle d'intercommunalité avec les communes voisines est à construire.

Le Conseil Municipal devra fonctionner dans le respect du pluralisme, de la confrontation des idées et l'expression de convictions diverses. La démocratie dans notre assemblée doit être passionnée, passionnante et surtout constructive.

Le dialogue doit également se développer avec les citoyens, les associations, les commerçants, les jeunes, les usagers de nos services publics.

M. Le Maire remercie les employés municipaux pour leur professionnalisme et leur dévouement.

Fin de la séance à 11h45.

Le Maire,
Christian JEFFROY.

